





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-219**

**Séance publique du**

**10 mai 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1108143-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE  
LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La grille des tarifs des droits de scolarité et des locations d'instruments de musique du Conservatoire Darius Milhaud pour l'année scolaire 2017/2018, est présentée comme chaque année sous forme d'un tableau dans lequel apparaissent, en fonction des niveaux d'études dans l'établissement, de la formule choisie et du lieu de résidence, les différents tarifs applicables.

#### **A - Droits d'inscription :**

Tout élève suivant un enseignement au sein du Conservatoire doit être inscrit et s'acquitter des frais de scolarité.

Pour l'année scolaire 2017/2018, les tarifs sont maintenus à l'identique de ceux de l'année passée. (Annexe 1)

#### **B - Catégories d'élèves et d'enseignants exonérés des droits d'inscription :**

Conformément aux textes nationaux en vigueur, les élèves des CHAM et des CHAD (Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse) sont dispensés de redevance.

Les élèves inscrits en ateliers périscolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E » et du « Parcours Danse », et en ateliers musique « Orchestre à l'école » (Henri Wallon) sont dispensés de redevance.

Les élèves participant au projet d'atelier de danse au Collège du Jas de Bouffan (Phase expérimentale avec un démarrage prévu à la rentrée 2017) sont également dispensés de redevance.

Il est également proposé de reconduire le dispositif social antérieur permettant de dégrever de 25%, 50%, 75% ou 100% les familles qui peuvent justifier de difficultés financières, sur dossier examiné par une commission spécifique.

### **C - Formation des enseignants :**

Les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent seront inscrits dans le cadre du plan de formation de l'année en cours, sous réserve de l'arbitrage réalisé par le Service Formation en fonction des priorités émises par la Collectivité.

### **D – Location des instruments de musique :**

Le Conservatoire possède un parc instrumental qu'elle met à la disposition des élèves qui en font la demande contre le versement d'une redevance. (Annexe 1)

Cette location est annuelle, du 01 octobre au 30 septembre, mais elle peut être mensuelle de manière exceptionnelle et en fonction de la situation personnelle de l'élève et avec l'aval de la direction.

Cette location donne lieu à l'établissement d'une convention entre la Ville et l'emprunteur (annexe 2) détaillant les différentes obligations de chaque partie. Dans son article 5, la Ville insiste sur les modalités de remplacement de l'instrument lorsque ce dernier n'est pas rendu ou rendu défectueux. Un barème est fourni avec la convention pour justifier la somme qui sera réclamée à l'emprunteur si ce cas venait à se présenter.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la grille des tarifs des droits de scolarité applicables aux élèves du Conservatoire;
- **ADOPTER** les tarifs de locations d'instruments de musique ;
- **ADOPTER** la grille de valeur de remplacement des instruments à verser en cas de non restitution ;
- **ADOPTER** la convention de prêt d'instrument de musique, saison 2017/2018
- **DIRE** que le dispositif social permettant d'exonérer partiellement ou totalement les familles en difficulté financière est reconduit ;
- **DIRE** que les élèves inscrits en ateliers périscolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E », « Parcours Danse » et « Orchestre à l'École » sont exonérés de redevance ;

- **DIRE** que les élèves inscrits à l'atelier danse du Collège du Jas de Bouffan sont exonérés de redevance
- **DIRE** que les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent pourront être inscrits dans le cadre du plan de formation de la collectivité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recettes des sommes correspondantes

DL.2017-219 - CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE  
ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DGAS Culture Patrimoine Musées et Attractivité**  
**CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**  
**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL**

<b>TARIFS DU DROIT DE SCOLARITE 2017-2018</b>			
<b>NIVEAU</b>	<b>RESIDENT MAPM Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>RESIDENT Hors MAPM Territoire du Pays d'Aix</b>	
	CURSUS OU ATELIER	CURSUS	ATELIER
<b>INITIAL 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>135</b>	<b>270</b>	<b>135</b>
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>105</b>	<b>210</b>	<b>105</b>
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>70</b>	<b>140</b>	<b>70</b>
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>CYCLE 1 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>205</b>	<b>410</b>	<b>205</b>
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>155</b>	<b>310</b>	<b>155</b>
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>105</b>	<b>210</b>	<b>105</b>
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>CYCLE 2 ET CYCLE 2 COURT 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>270</b>	<b>540</b>	<b>270</b>
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>200</b>	<b>400</b>	<b>200</b>
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>135</b>	<b>270</b>	<b>135</b>
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>CYCLE 3 ET EXCELLENCE AMATEUR 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>310</b>	<b>620</b>	<b>310</b>
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>235</b>	<b>470</b>	<b>235</b>
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>155</b>	<b>310</b>	<b>155</b>
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>CYCLE SPECIALISE ET PERFECTIONNEMENT 1<sup>ère</sup> PERSONNE</b>	<b>415</b>		
2 <sup>ème</sup> PERSONNE -25%	<b>310</b>		
3 <sup>ème</sup> PERSONNE -50%	<b>210</b>		
4 <sup>ème</sup> PERSONNE	GRATUIT		
<b>DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE (INSTRUMENTALE, VOCALE OU CHOREGRAPHIQUE, GMAO) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>85</b>	<b>170</b>	
<b>DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE COLLECTIVE (MUSIQUE DE CHAMBRE, ORCHESTRE), DISCIPLINE ERUDITION (HISTOIRE DE LA MUSIQUE, HARMONIE, ANALYSE, FUGUE, CONTREPOINT) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS	<b>85</b> SI INSCRIT EN AUDITEUR HORS CURSUS PAR AILLEURS	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS
<b>ELEVE ASSOCIE. PRATIQUE COLLECTIVE UNIQUEMENT, HORS CURSUS UNIQUEMENT. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>70</b>		
<b>AUDITEUR HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>270</b>		
<b>WEEK END MUSIQUE ANCIENNE. HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>315</b>		
<b>CONCOURS D'ENTREE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>20</b>		

<b>TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENT</b>	
<b>LOCATION ANNUELLE (DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT "PETITE MAIN". VOIR LA LISTE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>115</b>
<b>LOCATION ANNUELLE (DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT ADULTE. VOIR LISTE DETAILLEE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE</b>	<b>230</b>
<p><b>EN CAS DE PERTE OU DE DETERIORATION, LE LOUEUR S'ENGAGE PAR CONVENTION A VERSER A LA VILLE UNE SOMME EQUIVALENTE A LA VALEUR DE REMPLACEMENT DU-DIT INSTRUMENT. 3 GROUPES DE VALEUR ONT ÉTÉ CONSTITUÉS : 2 000€, 4 000€, 6 000€. POUR PLUS DE DETAIL CONSULTER LE MODELE DE CONVENTION DISPONIBLE AUPRES DU REGISSEUR DE RECETTES.</b></p>	
<p><b>L'ORDRE D'AINESSE S'APPLIQUE AUX MEMBRES D'UN MEME FOYER FISCAL POUR LE CALCUL DE LA DEGRESSIVITE. MAIS LES PERSONNES INSCRITES DANS DES FORMULES HORS CURSUS (ELEVE ASSOCIE, WEEK-END MUSIQUE ANCIENNE, ETC.) ET/OU EN CLASSE A HORAIRE AMENAGE (DANSE, MUSIQUE, VOCAL) SONT EXCLUES DE FACTO DE CET ORDRE ET NE BENEFICIENT PAS DE LA DEGRESSIVITE.</b></p>	



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
DES SERVICES  
Culture – Patrimoine – Musées et Attractivité  
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

**CONVENTION DE PRET D'INSTRUMENT DE MUSIQUE  
SAISON 2017/2018**

**ENTRE**

La Ville d'Aix en Provence représentée par son Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu de la délibération n°2014-1 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014, ci-après dénommée la Ville

**D'UNE PART**

**ET**

**NOM** .....

**PRENOM** .....

**ADRESSE** .....

.....

.....

.....

**CODE POSTAL** ..... **VILLE** .....

**TELEPHONE** .....

ci-dessous désigné l'emprunteur agissant pour le compte de l'élève

**NOM** .....

**PRENOM** .....

**D'AUTRE PART**



**ARTICLE I : DEFINITION DE L'INSTRUMENT, OBJET DU PRET**

L'emprunteur reconnaît, par la présente convention le prêt de l'instrument suivant :

Type d'instrument : .....  
Référence de l'instrument : .....

Cet instrument a été remis en bon état de fonctionnement.

Il convient néanmoins de préciser, le cas échéant, les éléments suivants concernant l'état général de l'instrument :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**ARTICLE II : DUREE DU PRET**

Le prêt est consenti pour une des périodes suivante :

du..... au 30 septembre 2018.  
du..... au .....

**ARTICLE III : OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR**

-L'emprunteur est tenu de restituer l'instrument et ses accessoires **SUR RENDEZ-VOUS** au plus tard le 30 septembre 2018.

-L'attention de l'emprunteur est attirée particulièrement sur la nécessité de rendre cet instrument en parfait état d'entretien et de conservation.

-L'entretien courant sera à sa charge tout au long de l'année et il lui sera réclamé, au terme de la présente convention, un certificat d'entretien d'un facteur d'instrument agrémenté.

-L'emprunteur doit obligatoirement fournir une copie de la police d'assurance souscrite contre le vol, la perte, la détérioration, la destruction ou la non restitution de l'instrument.

**ARTICLE IV : MONTANT DE LA LOCATION**

En application des dispositions de la délibération n°2016-191 du Conseil Municipal du 2 mai 2016, précisant notamment le coût de la location des instruments selon le barème ci-après :

- Location annuelle d'un instrument petite main : 115 €
- Location annuelle d'un instrument grande main : 230 €



L'identification des instruments dans l'une ou l'autre des catégories a été fixée par la délibération précitée (annexe 1).

Ainsi, le présent prêt est consenti, moyennant le règlement du montant de la location fixé à : .....

#### ARTICLE V : COUT DE REMPLACEMENT DE L'INSTRUMENT

En cas de perte, de détérioration, de destruction ou de non restitution de l'instrument, l'emprunteur s'engage à verser une somme pour le remplacement de l'instrument selon le positionnement de l'instrument dans l'un des trois groupes précisés dans le tableau annexé à la présente convention (annexe 2).

-Dans le cas où le remboursement ne sera pas effectué, des poursuites par voie de justice seront systématiquement engagées.

#### ARTICLE VI : RESILIATION

Dès la deuxième année de location, la Direction du Conservatoire à Rayonnement Départemental Darius Milhaud d'Aix en Provence peut, à tout moment, dénoncer la convention et exiger la restitution de l'instrument et de ses accessoires en raison des nécessités du service ou pour motif d'indiscipline.

Document établi en 2 exemplaires originaux

Fait à Aix-en Provence, le .....

LA VILLE

L'EMPRUNTEUR

Pour Le Maire

Madame Sophie JOISSAINS

Adjointe déléguée à l'Enseignement artistique,  
Conservatoire - École d'Art, Cité du Livre -  
Danse, Théâtre, Musiques actuelles et culture  
urbaine, Pôle cirque, Pôle images, Centres  
Sociaux- Politique de la Ville, Conseil local de  
sécurité et de prévention de la délinquance  
(C.L.S.P.D), Proximité - Conseils de Quartiers et  
de Citoyens

## ANNEXE 1

INSTRUMENTS PETITES MAINS	
VIOLON 1/8	GUITARE 1/2
VIOLON 1/4	GUITARE 3/4
VIOLON 1/2	HARPE CELTIQUE
VIOLON 3/4	PETITS ACCORDEONS
ALTO 1/4	HAUTBOIS SANS CLE
ALTO 1/2	CLARINETTE BAMBOU
ALTO 3/4	BASSON QUINTE
VIOLONCELLE 1/8	TROMBONE JUNIOR
VIOLONCELLE 1/4	COR JUNIOR
VIOLONCELLE 1/2	TUBA JUNIOR
PETITS ACCORDEONS	SAXHORN JUNIOR
CONTREBASSE 1/8	SAXOPHONE RECOURBE ARBITER
CONTREBASSE 1/4	
CONTREBASSE 1/2	
CONTREBASSE 3/4	
INSTRUMENTS GRANDES MAINS	
TOUS LES AUTRES	

## ANNEXE 2

2 000 €	4 000 €	6 000 €
TOUS VIOLONS	TOUTES CONTREBASSES	GRANDE HARPE
TOUS ALTOS	FLUTE TRA VERSIERE EN SOL	FLUTE TRA VERSIERE BASSE
TOUS VIOLONCELLES	HAUTBOIS	COR ANGLAIS
HARPE CELTIQUE	COR DE BASSET	CLARINETTE BASSE
FLUTE TRA VERSIERE UT	BASSON Français	BASSON ALLEMAND
CLARINETTE	SAXOPHONE ALTO	CONTREBASSON
COR	SAXOPHONE TENOR	TUBA
TROMPETTE	GRANDS ACCORDEONS	SAXHORN
TROMBONE	BASSE DE VIOLE	SAXOPHONE BARYTON
SAXOPHONE ARBITER	VIOLE TENOR	SAXOPHONE BASSE
PETITS ACCORDEONS		CLARINETTE MI BEMOL
DESSUS DE VIOLE		